

*Recours au Règlement***LES VOIES ET MOYENS**

DÉPÔT D'AVIS DE MOTION

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, je voudrais déposer deux avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accise, la Loi sur les douanes et le Tarif des douanes. Je demande que l'étude de ces motions soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA RÉPONSE DONNÉE PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voudrais simplement faire valoir à la Chambre que je consulte très régulièrement ma collègue, la ministre responsable de la situation de la femme.

LA MOTION PRÉSENTÉE EN CE JOUR DÉSIGNÉ

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, avant de passer à l'ordre du jour, j'invoque le Règlement pour indiquer que le gouvernement ne considérera pas le vote qui doit avoir lieu plus tard aujourd'hui comme un vote de confiance à son égard.

Le gouvernement a examiné la motion dont le Nouveau Parti démocratique a donné avis et qui sera débattue aujourd'hui, qui est un jour désigné. Nous croyons que les députés devraient pouvoir débattre de cette question très importante en toute objectivité, sans être contraints par la pensée que la question fait l'objet d'une motion de défiance.

M. Dingwall: Monsieur le Président, au nom des députés de ce côté-ci de la Chambre, je voudrais féliciter le leader du gouvernement à la Chambre pour l'esprit réformateur qu'il adopte face à cette mesure particulière. Nous avons hâte d'entamer le débat objectif qui aura lieu après la période réservée aux affaires courantes ordinaires.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais aussi déclarer que nous apprécions la décision du leader du gouvernement à la Chambre et le fait qu'il a de toute évidence écouté certains arguments très probants sur la nécessité de tenir un vote libre sur cette question cruciale.

Si le vote devait être favorable, il donnerait certainement une indication très nette des sentiments qu'ont les représentants de la population du Canada sur cette question.

M. le Président: Je dois informer la Chambre que j'entendrai le député de Timmins—Chapleau pour un rappel au Règlement et que je rendrai ensuite une brève décision.

LA RÉPONSE DONNÉE PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, je fais un rappel au Règlement. Vous voudrez bien m'informer si je ne m'y prends pas comme il faut.

Aujourd'hui, en réponse à une question concernant des coupes dans les programmes de formation, la ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration a dit qu'en 1991 le gouvernement avait dépensé des millions de dollars dans ce domaine et qu'il continue en ce sens en 1992.

Je voudrais offrir à la ministre d'État une occasion de prendre la parole et de corriger cette déclaration. Comme nous le savons tous, avec le projet de loi C-21, le gouvernement a supprimé tout le financement de la formation. . .

M. le Président: Le député a eu la bienveillance de me demander de lui donner des directives. Il n'est pas satisfait de la réponse qui lui a été donnée. Bien sûr, il y a peut-être de bonnes raisons à cela mais, en fait, le député s'engage dans un débat.

Il y a une distinction entre ce qui constitue des faits et ce qui semble être un débat. Si le député peut me convaincre qu'il ne s'agit pas d'un débat, je pourrai peut-être, dans ma grande générosité, changer d'avis.

Il peut poursuivre.

M. Samson: Je vous remercie, monsieur le Président. S'il s'agit d'un débat, je m'en excuse. Le gouvernement ne contribue pas à la caisse d'assurance-chômage. On puise dans cette caisse pour financer toute la formation qui a lieu à l'heure actuelle. Comment la ministre peut-elle dire que le gouvernement paie pour cette formation? Ce n'est pas vrai.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député reçoit certes l'appui de certains députés de la Chambre pour ce qu'il avance. Et aussi de certains éditorialistes.